

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
BÉLANGER	LOUIS	Gestion MD Limitée	2016-11-11
BOUGIE	GUILLAUME	Valeurs Mobilières Crédit Suisse (Canada), Inc.	2016-11-10
CHAN	PIERRETTE	Raymond James Ltd.	2016-11-14
FOISY	PIERRE DENIS	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2016-11-08
MACDONALD	RICHARD PATRICK	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2016-11-14
MERCURE	LUCIE	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2016-11-11
NKOA NKENGUE	MIREILLE STÉPHANIE	Financière des professionnels – Gestion Privée inc.	2016-10-21
POULIN	GILLES RAYMOND	Société Générale Capital Canada Inc.	2016-11-04
TREMBLAY	GEOFFROI	Raymond James Ltd.	2016-11-14

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAPITAL CANADA INC.	POULIN	GILLES RAYMOND	2016-11-14

3.5.2 Les cessations d'activités

Aucune information.

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Aucune information.

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Aucune information.

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Décembre 2016

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu(x)	Nature de la plainte	Type d'audition
ZAHIR AHMED FANCY 111944	CD00-1109	M ^e François Folot, Président M ^{me} Dyan Chevrier, A.V.A., Pl. Fin. M. Antonio Tiberio	5 décembre 2016 à 9h30	Les 5, 8, 12, 13, 14, 15 et 16 décembre 2016 : Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Montréal (Québec) H2X 4B8	Appropriation de fonds pour fins personnelles	Culpabilité
			6 décembre 2016 à 9h30		Non-paiement à l'assureur des sommes perçues	
			7 décembre 2016 à 9h30		Falsification ou contrefaçon de documents	
			8 décembre 2016 à 9h30		Opération non autorisée	
			9 décembre 2016 à 9h30		Fournir de faux renseignements à l'assureur	
			12 décembre 2016 à 9h30		Ne pas avoir effectué un dépôt dans un compte séparé	
			13 décembre 2016 à 9h30			
			14 décembre 2016 à 9h30			
			15 décembre 2016 à 9h30			
			16 décembre 2016 à 9h30			
JEAN-LÉON LAVOIE 120102	CD00-1166	M ^e Janine Kean, Présidente M. Benoit Bergeron,	6 décembre 2016 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Montréal (Québec) H2X 4B8	Conflits d'intérêts	Culpabilité
			7 décembre 2016 à 9h30			

		A.V.A., Pl. Fin. M. Marc Binette, Pl. Fin.				
KEVIN CHARBONNEAU DESJARDINS 198741	CD00-1186	M ^e Claude Mageau, Président M. Denis Marcil M. Gabriel Carrière, Pl. Fin.	14 décembre 2016 à 9h30	Tribunal administratif du travail (CRT) 35, rue Port-Royal Est, Montréal (Québec) H3L 3T1	Avoir témoigné de la signature d'un consommateur hors de sa présence Informations incomplètes, fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur (explications, déclarations, représentations ou renseignements)	Culpabilité
ANDRÉ LÉVESQUE 121657	CD00-1071	M ^e François Folot, Président M ^{me} Gisèle Balthazard, A.V.A. M. Stéphane Prévost, A.V.C.	20 décembre 2016 à 9h30 21 décembre 2016 à 9h30	Tribunal administratif du travail (CLP) 500, boul. René- Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Absence ABF ou analyse de besoins financiers non conforme Avoir fait signer un document en blanc	Sanctions
CLAUDE NORBERT 125073	CD00-1180	M ^e Janine Kean, Présidente M. Richard Leduc M. John Ruggieri, A.V.A., Pl. Fin.	20 décembre 2016 à 9h30 21 décembre 2016 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Montréal (Québec) H2X 4B8	Conflits d'intérêts	Culpabilité

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – DÉCEMBRE 2016

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Noémie Turgeon, inactive et sans	Plainte n° 2016-07-	M ^e Patrick de Niverville,	1 ^{er} décembre 2016	Chambre de l'assurance	1 chef pour avoir utilisé ou s'est appropriée à des fins personnelles une	Audition sur culpabilité

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – DÉCEMBRE 2016

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
mode d'exercice comme courtier en assurances de dommages Certificat n° 191207	02(C)	président M. Benoit St-Germain, membre M. Philippe Jones, membre	9h30	de dommages – Montréal	somme de 500 \$ que lui a remis un client à des fins de paiement de primes d'assurance (article 16 de la <i>Loi sur la distribution des produits et services financiers</i> et articles 9 et 37(8) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>).	et sanction
Nancy Daoust, courtier en assurance de dommages Certificat n° 151706	Plainte n° 2016-08-01(C)	M ^e Patrick de Niverville M. Benoit St-Germain, membre M. Philippe Jones, membre	1 ^{er} décembre 2016 11h	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	5 chefs pour avoir fait défaut d'exécuter des mandats confiés par cinq assurés pour des protections d'assurance automobile et habitation (article 16 de la <i>Loi sur la distribution des produits et services financiers</i> et articles 26, 37(1) et 37(4) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>).	Audition sur culpabilité et sanction
Louis Lulli Jr. César-Mathieu, inactif et sans mode d'exercice comme courtier en assurance de dommages des particuliers (4B) Certificat n° 185326	Plainte n° 2015-10-01(C)	M ^e Patrick de Niverville, président M ^{me} Marie-Ève Racine, membre M. Serge Meloche, membre	5 décembre 2016 9h30	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	3 chefs pour s'être approprié ou pour avoir utilisé des sommes totalisant 1 426,96 à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été confiées (article 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et articles 28, 37(1), 37(5) et 37(8) du <i>Code de déontologie des représentants en assurances de dommages</i>); 4 chefs pour avoir fait défaut de donner à un assureur les renseignements dont il est d'usage de	Audition sur sanction

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – DÉCEMBRE 2016

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>fournir (article 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et articles 29 et 37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurances de dommages</i>);</p> <p>3 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente (article 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et l'article 37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurances de dommages</i>);</p> <p>2 chefs pour avoir fait défaut de donner suite aux instructions de son client (article 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et articles 9, 26, 37(1) et 37(6) du <i>Code de déontologie des représentants en assurances de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte et d'agir en conseiller consciencieux (article 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et articles 9, 37(1), 37(4) et 37(6) du <i>Code de déontologie des représentants en assurances de dommages</i>).</p>	
Kevin Patenaude,	Plainte n ^{os}	M ^e Patrick de	5 décembre 2016	Chambre de	8 chefs pour avoir exercé ses activités	Audition sur

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – DÉCEMBRE 2016

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
inactif et sans mode d'exercice comme courtier en assurance de dommages (4A)	2016-01-01(C)	Niverville, président M ^{me} Marie-Eve Racine, membre	9h30	l'assurance de dommages - Montréal	de façon négligente (articles 16, 27 et 28 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et articles 9, 26, 29, 37(1), 37(4), 37(5), 37(6) et 37(7) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>).	sanction
Certificat n° 126144		M. Philippe Jones, membre				

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.7.1 Autorité

Veillez noter que les décisions administratives rendues par l'Autorité des marchés financiers à l'égard d'un cabinet, représentant autonome ou société autonome sont publiées sous forme de tableau à la section 3.8.4 de ce Bulletin.

3.7.2 TMF

Les décisions prononcées par le Tribunal administratif des marchés financiers (anciennement « Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières » et « Bureau de décision et de révision ») sont publiées à la section 2.2 du Bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

Aucune information.

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

3.8.1 Dispenses

Aucune information.

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Aucune information.

3.8.4 Autres

Décisions administratives rendues à l'égard d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome

Selon les articles 115.2 et 146.1 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9 (la « Loi ») l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») peut suspendre l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque ceux-ci ne respectent pas les dispositions prévues aux articles 81, 82, 83, 103.1, 128, 135 et 136 de la Loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la Loi ou à l'un de ses règlements.

L'Autorité peut également radier l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome lorsqu'il y a contravention aux articles 82 et 128 de la Loi ainsi qu'aux articles 81, 83, 103.1, 135 ou 136 de cette même Loi, lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

Le tableau ci-joint contient les décisions administratives rendues par l'Autorité à l'encontre de cabinets, représentants autonomes et sociétés autonomes ayant fait défaut de respecter certaines exigences relatives à leur inscription.

Au moment de cette publication, il est possible que leur situation soit déjà corrigée. Il est également possible de vérifier si un cabinet, représentant autonome ou société autonome est inscrit auprès de l'Autorité en consultant le *Registre des entreprises et individus autorisés à exercer* disponible sur son site Web en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.lautorite.qc.ca/fr/registre-entreprise-individu-fr-pro.html>

Vous pouvez également vous adresser au Centre d'information de l'Autorité aux coordonnées suivantes :

Québec : 418 525-0337

Montréal : 514 395-0337

Autres régions : 1 877 525-0337

Site Web: www.lautorite.qc.ca

Manquements	Code
Ne pas avoir maintenu une assurance de responsabilité conforme aux règlements	A
Ne pas avoir complété le maintien annuel de son inscription	B
Ne pas avoir versé les droits annuels prévus aux règlements	C
Ne pas avoir de représentant rattaché	D

Disciplines ou catégories de discipline	Code
Assurance de personnes	1
Assurance collective de personnes	2
Assurance de dommages (Agents)	3
Assurance de dommages (Courtiers)	4
Expertise en règlement de sinistres	5
Planification financière	6
Courtage en épargne collective	7611
Courtage en plans de bourses d'études	7615

La liste ci-dessous indique le numéro de client du cabinet, représentant autonome ou société autonome concerné, son nom, le numéro de la décision rendue par l'Autorité, le manquement reproché, la discipline ou la catégorie de discipline concernée par le manquement, la nature de la décision et la date de la décision.

Numéro de client	Nom de la personne morale	Numéro de décision	Manquement s et Disciplines ou catégories de discipline	Nature de la décision	Date de la décision
2000378921	JEAN WISLER GABY	2016-CI-1059333	A / 1	Suspension et sanction administrative pécuniaire	2016-11-16
2000387332	JACQUES GINGRAS AGENT GÉNÉRAL INC.	2016-CI-1060213	A / 1-2	Suspension et sanction administrative pécuniaire	2016-11-18
2000395118	ALAIN ROSSIGNOL	2016-CI-1059678	D / 1	Radiation	2016-11-16
2000456695	MARCEL RANCOURT	2016-CI-1060251	D / 1	Radiation	2016-11-18
2000671989	9058-5001 QUÉBEC INC.	2016-CI-1060402	B / 1	Radiation	2016-11-18
2000901632	ASSURANCES ANNIE CHAUSSÉ INC.	2016-CI-1059596	A-B-D / 1-3	Radiation	2016-11-16
2001121466	MABI SERVICES FINANCIERS INC.	2016-CI-1060171	B / 1	Suspension et sanction administrative pécuniaire	2016-11-18
3000132525	IBRAHIMA NDIAYE	2016-CI-1059755	A-D / 1	Radiation	2016-11-16
3000325568	CHARLES PEDNEAULT	2016-CI-1059484	D / 1-6	Radiation	2016-11-16
3000534459	FRANÇOIS PELLERIN	2016-CI-1060364	D / 1	Radiation	2016-11-18
3000682164	PIERRICK PITT	2016-CI-1060372	D / 1	Radiation	2016-11-18
3000693394	ALEXEI GOLBAN	2016-CI-1060205	A / 1	Suspension et sanction administrative pécuniaire	2016-11-18

3000754746	JAMES RILEY	2016-CI-1060185	A-D / 1	Radiation	2016-11-18
3000758252	STÉPHANIE PLOURDE	2016-CI-1059614	D / 1	Radiation	2016-11-16
3000833732	FRANCIS PICHETTE	2016-CI-1060334	A-D / 1	Radiation	2016-11-18